



## Politique de coopération

Cette politique a été mise sur pied pour uniformiser les ententes qui seront prises éventuellement entre le Comité du 100<sup>e</sup> de Senneterre et tous les partenaires.

Suite à cette politique, des ententes conjointes seront prises entre les parties concernées sous la forme suivante :

*Un organisme = une activité = une entente*

### **Les retrouvailles ont lieu du 18 au 21 juillet 2019**

Si l'activité, la vente de biens ou de services a lieu **avant ou après** les retrouvailles

- Le nom du 100<sup>e</sup> anniversaire ne pourra être utilisé sans l'autorisation du comité;
- Aucun imprimé de l'organisme ne pourra avoir la mention du 100<sup>e</sup> anniversaire sans l'autorisation du comité;
- L'organisme devra permettre au comité du 100<sup>e</sup> anniversaire de vendre ses articles promotionnels;
- L'organisme devra assumer l'aspect technique de son activité, sauf si une entente particulière est intervenue;
- Après l'entente, le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire inclura l'activité dans le calendrier du 100<sup>e</sup> et dans sa programmation annuelle s'il y a lieu;
- Toutes les ventes de produits ou de créations, en lien avec le 100<sup>e</sup> anniversaire, devront être approuvées par le comité.

Si l'activité, la vente de biens ou de services a lieu **pendant** les retrouvailles

- Aucun organisme ne pourra vendre d'articles promotionnels ou de billets de tirage sans autorisation;
- Le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire possède l'exclusivité des concessions;
- Le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire peut décider de coordonner l'activité de l'organisme par le biais de son responsable;
- Le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire décide de l'heure, du lieu et de la journée de l'activité;
- Le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire prend en charge la publicité de l'évènement.



## Peu importe la date de l'activité

- Si le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire assume la totalité des dépenses = totalité des profits;
- S'il y a partage des dépenses = partage des profits;
- Si le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire n'a aucune dépense = aucun profit;
- Si l'activité s'intègre à la programmation du 100<sup>e</sup>, le comité pourrait accepter de participer financièrement.

## Formulaire d'entente pour la politique de coopération

- Pour chaque projet, le partenaire doit remplir un formulaire d'entente. Vous pouvez vous le procurer sur le site Internet du 100<sup>e</sup> de Senneterre, à l'hôtel de ville ou en faire la demande par courriel à l'adresse [info@100e-senneterre2019.ca](mailto:info@100e-senneterre2019.ca).
- Le formulaire confirme votre projet et vous assure qu'il apparaît dans le calendrier du 100<sup>e</sup>.

---

Suite au 100<sup>e</sup> anniversaire, une partie des profits, s'il y a lieu, sera redistribuée aux organismes participants.  
Un sous-comité sera formé pour voir à gérer ces fonds.



## Trousses des organismes

La trousse des organismes contient du matériel aux couleurs du 100<sup>e</sup>.

Nous offrons deux trousse différentes, la trousse PROMOTION et la trousse DÉCORATION. Elles ont été confectionnées pour permettre aux partenaires de s'afficher de façon harmonieuse et à faible coût.

Trousse promotion 125,00 \$ :

- 5 affiches 11 X 17 à personnaliser avec un cadre promotionnel du 100<sup>e</sup>
- 15 stylos
- 15 blocs-notes
- 20 suçons
- 50 ballons
- 5 autocollants de voiture
- 1 logo autocollant de vitrine
- 1 banderole 30" X 72" avec le slogan du 100<sup>e</sup>
- *Prêt de l'affiche du logo au besoin*

Trousse décoration 70,00 \$ :

- 50 ballons
- 1 logo autocollant de vitrine
- 1 banderole 30" X 72" avec le slogan du 100<sup>e</sup>
- *Prêt de l'affiche du logo au besoin*

Les trousse sont payables à la commande, directement sur le site Internet du 100<sup>e</sup>, par carte de crédit, à l'hôtel de ville de Senneterre ou au bureau du 100<sup>e</sup>, par chèque ou argent comptant.